

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

**Arrêté du 30 novembre 2010 modifiant l'arrêté du 3 août 2009 portant renouvellement
des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz**

NOR : SCSA1031008A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2009 modifié portant renouvellement des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz : M. Gilles Thépot, principal du collège Louis Armand de Moulins-lès-Metz, en remplacement de Mme Roselyne Belluco.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 30 novembre 2010.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur de l'autonomie
des personnes handicapées et des personnes âgées,*
P. RISSELIN